

Comité permanent du droit des brevets

Trentième session
Genève, 24 – 27 juin 2019

RESUME PRESENTE PAR LA PRESIDENTE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La trentième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par M. Francis Gurry, Directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Marco Alemán, directeur de la Division du droit des brevets, a assuré le secrétariat de la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION D'UN PRESIDENT ET DE DEUX VICE-PRESIDENTS

2. Le SCP a élu à l'unanimité, pour un an, Mme Sarah Whitehead (Royaume-Uni) présidente et M. Alfred Yip (Singapour) et Mme Grace Issahaque (Ghana) vice-présidents.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour révisé (document SCP/30/1 Prov.2).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIEME SESSION

4. Le comité a adopté le projet de rapport de sa vingt-neuvième session (document SCP/29/8 Prov.2) tel qu'il était proposé.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/30/2.
6. Certaines délégations ont fourni au comité des informations sur les dernières évolutions de leur législation nationale ou régionale sur les brevets.
7. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets [http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html] seraient mises à jour en fonction des observations reçues des États membres.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET

8. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/19/6 et SCP/30/3.
9. Les délibérations du comité ont porté sur le projet de document de référence sur les licences obligatoires (SCP/30/3). Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions concernant les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITE DES BREVETS, Y COMPRIS LES SYSTEMES D'OPPOSITION

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, SCP/17/8, SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4, SCP/24/3, SCP/28/7, SCP/28/8, SCP/30/4, SCP/30/5 et SCP/30/9.
11. Une séance d'échange d'informations a été tenue sur les méthodes employées par les délégations pour garantir la qualité de la procédure de délivrance des brevets au sein des offices de propriété intellectuelle, y compris les systèmes d'opposition. Une attention particulière a été accordée au renforcement des capacités des examinateurs et des offices de brevets.
12. En outre, une nouvelle étude sur l'activité inventive (partie III) (document SCP/30/4) a été examinée.
13. En outre, le comité a examiné un document d'information sur les brevets et les technologies émergentes (document SCP/30/5).
14. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions et les propositions des États membres relatives à ce point de l'ordre du jour, y compris la proposition présentée par l'Espagne et la France (document SCP/30/9). Certaines délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité en ce qui concerne la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTE

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7, SCP/16/7 Corr., SCP/17/11, SCP/24/4, SCP/28/9 Rev. et SCP/28/10 Rev., ainsi que du document SCP/30/6.

16. Le Secrétariat et les institutions compétentes invitées ont partagé leurs données d'expérience sur les activités de renforcement des capacités relatives à la négociation de contrats de licence.

17. En outre, conformément à la décision prise à sa vingt-neuvième session, le comité a passé en revue les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public contenant des informations sur la situation juridique des brevets sur les médicaments et les vaccins afin de déterminer celles qui seraient invitées à fournir des informations actualisées sur l'évolution de leurs plateformes d'information.

18. Le comité a poursuivi les délibérations sur les aspects mis en évidence dans les propositions du groupe des pays africains (documents SCP/16/7, SCP/16/7 Corr. et SCP/24/4) et des États-Unis d'Amérique (SCP/17/11). Certaines délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité en ce qui concerne les brevets et la santé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITE DES COMMUNICATIONS ENTRE CLIENTS ET CONSEILS EN BREVETS

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/30/7.

20. Le comité a pris note de la mise à jour par le Secrétariat du site Web consacré à la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets, comme indiqué dans le document SCP/30/7. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont proposé que la question soit laissée à la discrétion des législations nationales.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

21. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/30/8.

22. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les dispositions du droit des brevets ayant contribué au transfert efficace de technologie, y compris le caractère suffisant de la divulgation. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont suggéré que les délibérations sur cette question au sein du SCP ne devaient pas faire double emploi avec celles menées dans le cadre du CDIP.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS

23. Le comité est convenu de ce qui suit concernant ses travaux futurs :

- la liste non exhaustive de questions à examiner pourra encore être étoffée et examinée à la prochaine session du SCP;
- sans préjudice du mandat du SCP, le comité est convenu que ses travaux pour la prochaine session se limiteraient à une collecte d'informations, sans se traduire par une harmonisation à ce stade, et qu'ils seraient effectués comme indiqué ci-après.

Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

- Conformément à ce qui a été convenu par le comité à sa vingt-huitième session, le Secrétariat poursuivra l'élaboration d'un projet de document de référence sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet en rapport avec la protection

par brevet. Le comité examinera le document SCP/30/3 (Projet de document de référence sur l'exception relative à la concession de licences obligatoires) à sa trente et unième session. Le Secrétariat établira un projet de document de référence sur l'exception concernant l'utilisation antérieure pour examen par le SCP à sa trente-deuxième session, en tenant compte de toute contribution supplémentaire reçue des États membres pour l'élaboration dudit projet de document.

Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

- Le Secrétariat présentera, à la trente et unième session du SCP, une étude fondée sur le paragraphe 7.b) du document SCP/28/8 concernant les méthodes employées pour garantir la qualité de la procédure de délivrance des brevets, compte tenu des questions soulevées au cours des séances d'échange d'informations tenues à ce sujet durant les vingt-neuvième et trentième sessions du SCP.
- Le Secrétariat organisera, lors de la trente et unième session du SCP, une séance d'échange de données d'expérience et d'informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'examen des demandes de brevet. Lors de la trente-deuxième session du SCP, le Secrétariat organisera une séance d'une journée consacrée au partage d'informations sur les questions relatives à la brevetabilité des inventions, notamment les logiciels d'intelligence artificielle en tant qu'inventions mises en œuvre par ordinateur, l'utilisation de l'intelligence artificielle comme aide à la création d'inventions ou les inventions générées de manière autonome par l'intelligence artificielle.
- Lors de la trente et unième session du SCP, le Secrétariat présentera un rapport sur ses activités d'assistance technique relatives aux systèmes d'opposition et autres mécanismes administratifs de révocation.
- Le document SCP/30/4 (Nouvelle étude sur l'activité inventive (partie III)) pourra encore être examiné par les États membres à la trente et unième session du SCP.

Brevets et santé

- Les délégations seront invitées à présenter, à la trente et unième session du SCP, des informations actualisées sur les initiatives indiquées ci-après relatives aux bases de données accessibles au public concernant les brevets sur les médicaments et les vaccins, conformément au document SCP/28/10 Rev. : i) MedsPaL; ii) Pat-Informed; iii) médicaments approuvés avec évaluations de l'équivalence thérapeutique (Livre orange); et iv) liste de médicaments non protégés par brevet, sans exclusivité et sans équivalent générique approuvé.
- Le Secrétariat présentera, à la trente et unième session du SCP, une étude sur les travaux de recherche actuellement menés dans le domaine des brevets et de l'accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires, comme proposé dans le document SCP/28/9 Rev.
- Le Secrétariat présentera, à la trente et unième session du SCP, un rapport sur la séance d'échange d'informations tenue à la trentième session du SCP, qui fera état des activités de renforcement des capacités relatives à la négociation d'accords de licence.
- Le Secrétariat organisera, à la trente-deuxième session du SCP, une séance d'échange d'informations par les États membres sur les enjeux et les possibilités

liés aux types de dispositions relatives à la concession de licences de brevet dans les technologies en matière de soins de santé.

Confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets

- Le Secrétariat organisera, à la trente et unième session du SCP, une séance d'échange d'informations regroupant des praticiens et des représentants des États membres, afin d'aborder les faits nouveaux et les expériences concernant la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets, ainsi que les questions de politique générale et les questions pratiques, avec une attention particulière aux éléments transfrontières.

Transfert de technologie

- Le Secrétariat continuera de rassembler, pour la trente et unième session du SCP, des informations sur les dispositions et les pratiques du droit des brevets ayant contribué à un transfert de technologie efficace, y compris le caractère suffisant de la divulgation, en s'appuyant sur les contributions des États membres et les discussions au sein du SCP.
- Le Secrétariat organisera, à la trente-deuxième session du SCP, une séance d'échange d'informations par les États membres sur les dispositions et les pratiques du droit des brevets ayant contribué à un transfert de technologie efficace, y compris le caractère suffisant de la divulgation.

24. Le Secrétariat a informé le SCP que sa trente et unième session prévue à Genève se tiendrait en principe du 2 au 5 décembre 2019.

25. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité de la présidente et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignera toutes les interventions faites au cours de la réunion et sera adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoit que les membres du SCP fassent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité sera ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa prochaine session.

26. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par la présidente.

[Fin du document]